

FORMATION

Guide de Palanquée - Niveau 4

CODEP 01

SAISON 2021 / 2022

Les prérogatives

définies par le Code du Sport

- ▶ Guider en **exploration** , en fonction des niveaux des plongeurs
 - ✓ Débutants : jusqu'à 6m
 - ✓ PE 12 : jusqu'à 12m
 - ✓ N1, PE20 : jusqu'à 20 m
 - ✓ N2, PE40 : jusqu'à 40 m
 - ✓ Réaliser des baptêmes de plongée en milieu artificiel, sur autorisation d'un DP E1 minimum
 - ✓ Guide de randonnée subaquatique, sur décision du responsable technique (niveau encadrant plongée ou plongée libre)
 - + Diplôme d'initiateur ou stage initial MF1 ⇒ E2 (enseignant jusqu'à 20m)
 - + qualification de « Directeur de plongée en exploration » ⇒ DP Explo

- ▶ Palanquée de 4 plongeurs encadrés (+ 1 serre-file N4)

Des compétences à acquérir :

- ▶ Accueillir les plongeurs
- ▶ Participer a l'organisation et a la sécurisation de l'activité
- ▶ Guider une palanquée en exploration
- ▶ Respecter l'environnement
- ▶ Posséder des connaissances théoriques

UN EXAMEN

pour évaluer l'acquisition de ces compétences

14 épreuves, en tout :

- sans scaphandre (groupe 1)
- avec scaphandre (groupe 2)
- des connaissances évaluées
 - à l'écrit (4 épreuves du groupe 3, 10 à13 / 2h15 max)
 - à l'oral (matelotage et matériel/ groupes 2 et 3)

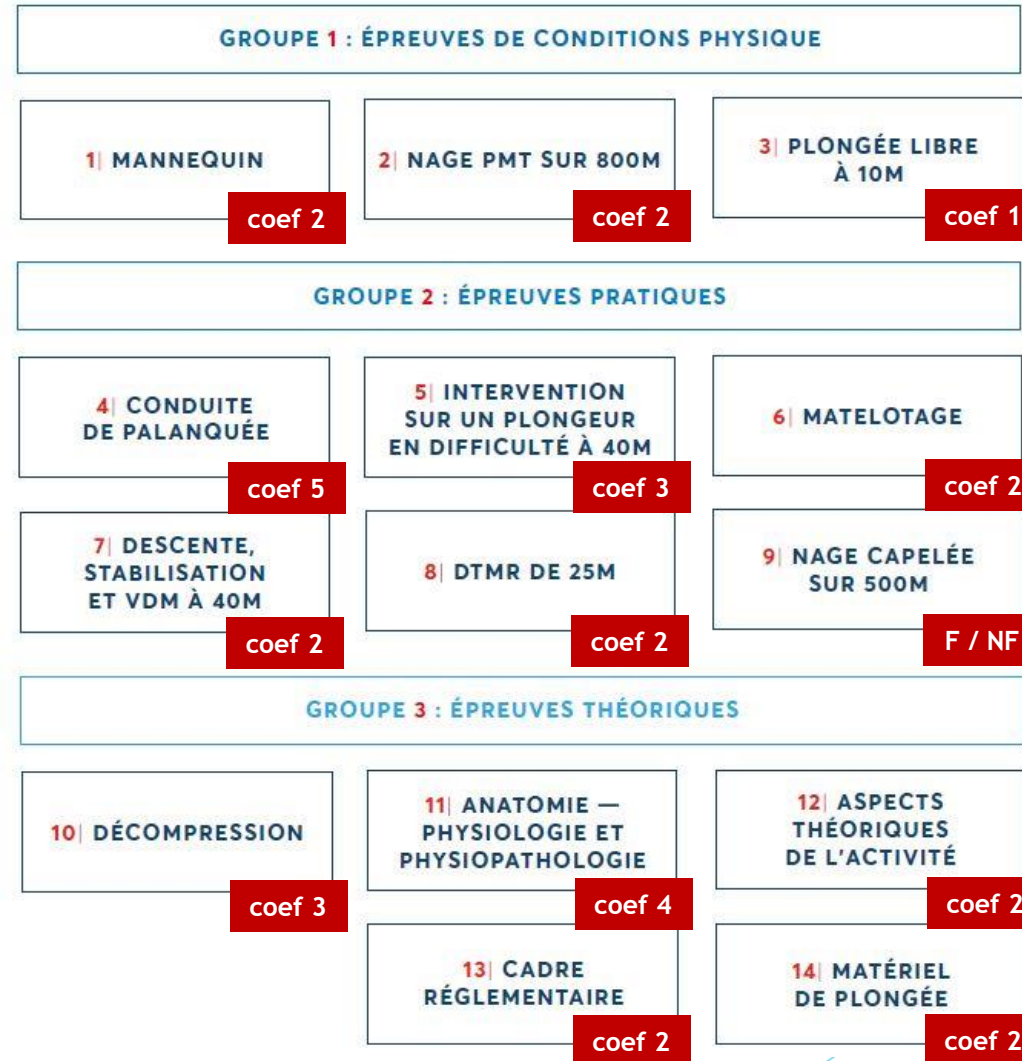


UN EXAMEN

pour évaluer l'acquisition de ces compétences

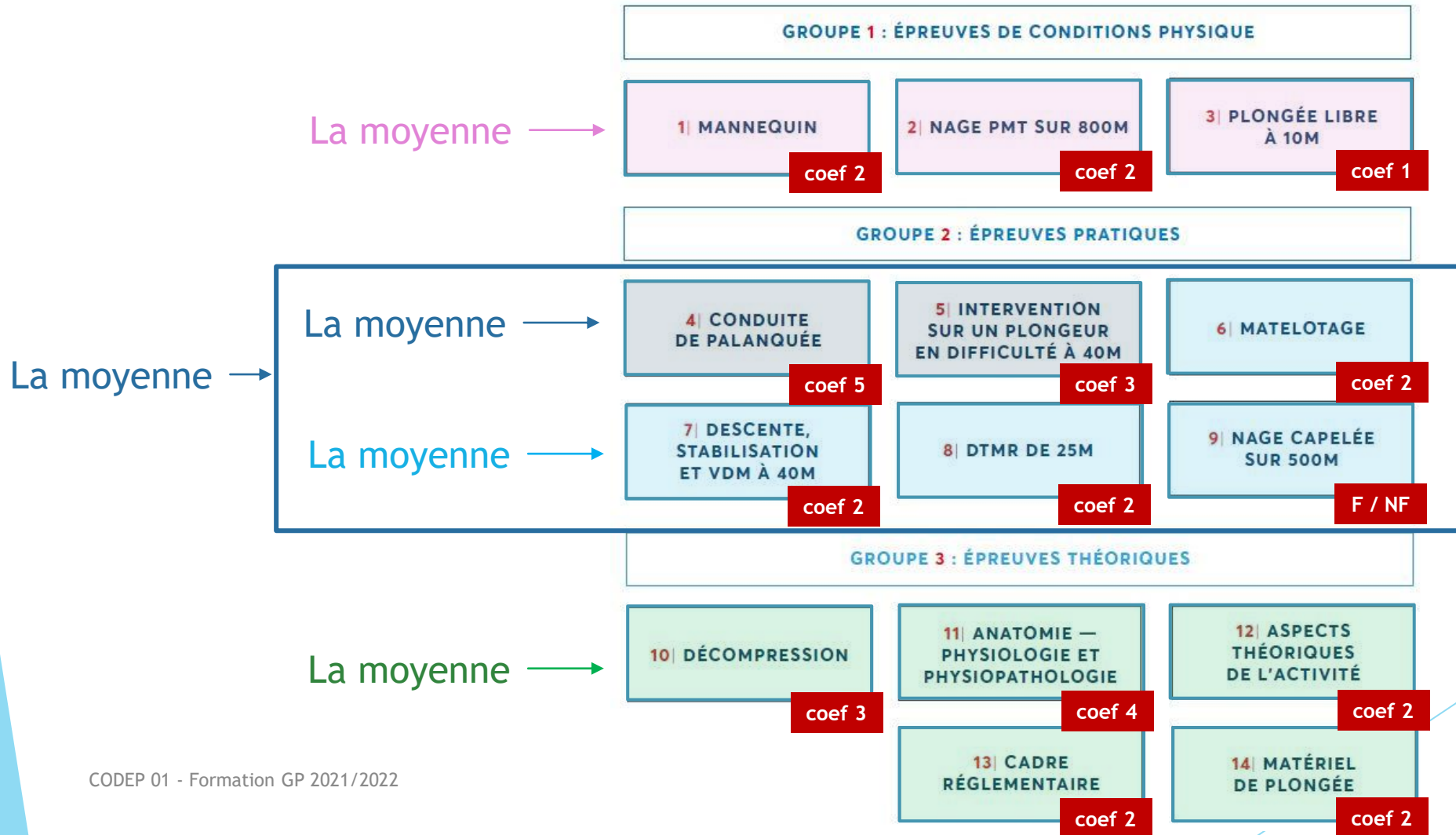
14 épreuves, en tout :

- sans scaphandre (groupe 1)
- avec scaphandre (groupe 2)
- des connaissances évaluées
 - à l'écrit (4 épreuves du groupe 3, 10 à13 / 2h15 max)
 - à l'oral (matelotage et matériel/ groupes 2 et 3)



UN EXAMEN

pour évaluer l'acquisition de ces compétences



La préparation

- ▶ **La théorie** : Mutualisation par le Codep
- ▶ **La condition physique** : préparation tout au long de la saison, au sein de son club
- ▶ **La technique plongée** : préparation tout au long de la saison, au sein de son club

→ 2 séjours techniques Codep :

Objectifs :

- Réaliser les exercices dans les conditions de l'examen (mer)
- Evaluer pour identifier les éléments à retravailler en club / 3 semaines entre chaque séjour technique et 1 journée en amont de l'examen (jeudi 26 mai) pour s'ajuster

8 samedi matins 8h30/12h à partir du 4 décembre Tous les 15 jours	Cours théoriques (Lieu à définir)
Du samedi 16 au lundi 18 avril 2022 (Pâques)	Week-end technique (Niolon – 270 €)
Du samedi 7 au dimanche 8 mai 2022	Week-end technique (Niolon -180 €)
Samedi 21/05/22	Examen épreuves théoriques
Du jeudi 26 au dimanche 29 mai 2022(Ascension)	Examen épreuves pratiques (Niolon – 405 €)

Les conditions pour se présenter à l'examen

- ▶ licence FFESSM en cours de validité + CACI
 - ▶ 18 ans au moins le jour du début de l'examen.
 - ▶ Niveau 3 de la FFESSM ou d'un diplôme équivalent
 - ▶ Carte RIFA Plongée.
 - ▶ Attestations d'aptitude :
 - Aptitude A1 : Conduite de palanquée
 - Aptitude A2 : IPD 40 m
 - Aptitude A3 : DTMR
 - Aptitude A4 : Nages PMT et capelée . *Attestation du fait que ces deux épreuves ont été réalisées dans des conditions non éliminatoires en milieu naturel.*
- ⇒ Attestées par un MF1 de la FFESSM ou BEES 1 ou DEJEPS (E3) au minimum

Le matériel

Mêmes palmes, même masque pour toutes les épreuves

Même combinaison + cagoule, même lestage / flottabilité nulle (eau < 18°C)

Même combinaison, même lestage / flottabilité nulle à 3m



QUESTIONS ?